



UNION DES AÉROPORTS FRANÇAIS

Paris, le 20 avril 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contrôles aux frontières aériennes : l'UAF réclame plus de moyens pour les services

Depuis le 7 avril 2017, les ressortissants de l'Union européenne font l'objet de contrôles renforcés aux frontières extérieures de l'UE. En raison du nouveau règlement adopté par le Conseil de l'Union le 7 mars, les Etats membres ont désormais l'obligation de procéder à des contrôles documentaires renforcés avec consultation des bases de données pertinentes (type fichier des passeports volés, etc.).

Jusqu'à présent, seuls les ressortissants des pays tiers (hors UE) faisaient l'objet de ces contrôles renforcés aux frontières extérieures.

Or, il apparaît que, contrairement à la police aux Frontières (PAF), les services de douane ne disposent pas de matériels suffisamment performants pour faire face au renforcement de ces contrôles sans dégrader fortement la qualité de service.

D'où un allongement insupportable des temps d'attente dans un grand nombre d'aéroports en région où les contrôles aux frontières sont exclusivement assurés par les services douaniers.

L'UAF entend marquer son incompréhension face à ces difficultés. Les modifications des règles européennes étaient connues depuis de nombreux mois. La France a, elle-même, poussé à Bruxelles aux modifications du code frontières Schengen.

L'UAF appelle les pouvoirs publics à agir rapidement et à répondre dans les plus brefs délais aux besoins en matériel moderne et performant des services afin de stopper la dégradation des conditions d'accueil des passagers.

A défaut, il appartiendra aux pouvoirs publics d'activer la clause de dérogation aux nouvelles obligations européennes, pour une période transitoire de 6 mois, comme prévu par le nouveau code frontières Schengen.

En plus du renforcement des contrôles, est mis en œuvre en France, dans le cadre de l'état d'urgence, le contrôle des vols en provenance ou à destination de l'espace Schengen, sans affectation de ressources humaines supplémentaires.

« Le contrôle des vols Schengen a déjà fortement dégradé les conditions d'accueil des passagers dans nos aéroports avec l'allongement des temps d'attente. Les retards techniques, suite aux modifications du nouveau code Schengen récemment entré en vigueur, aggravent encore la situation. Les pouvoirs publics doivent agir résolument pour améliorer la fluidité des contrôles aux frontières aériennes de la France. Sinon, cet été, au plus fort de la saison touristique, la situation risque de devenir, dans nos aéroports, difficile » alerte Jean-Michel VERNHES, Président de l'UAF.

A propos de l'UAF : Avec plus de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français (UAF) est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité.

Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International (ACI Europe).

Les aéroports membres de l'UAF accueillent chaque année : 186 millions de passagers, 5,2 millions de mouvements d'aéronefs et 2,5 millions de tonnes de fret. Ils génèrent près de 200 000 emplois directs et plus de 82 milliards d'euros de PIB par an.

Contact Presse UAF :

Morgane Gens Eté en Hiver -Tél : 01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30
morgane.gens@eteenhiver.com